



Editorial

Le présent Bulletin paraît alors que le Service de l'éducation traverse une période particulièrement animée, puisqu'il est engagé dans un large éventail d'activités à travers l'Europe et qu'il doit redéfinir ses priorités à la lumière du Deuxième Sommet. De nouvelles synergies voient le jour, à la fois au sein même du Conseil de l'Europe – il faut coordonner les travaux de nos différents comités –, et au-dehors, avec des ONG et d'autres organisations internationales.

Certaines de nos priorités sont extrêmement sensibles (par exemple la réforme de l'enseignement en Bosnie-Herzégovine). Depuis le dernier numéro du Bulletin, le Conseil de l'Europe a été invité à co-présider le Groupe de travail sur l'éducation de la Commission pour le retour à Sarajevo, organe créé pour favoriser la reconstruction d'une société multiethnique à Sarajevo par le retour et la réintégration pacifique des réfugiés et des personnes déplacées.

Dans le cadre de ce processus, les mesures en matière d'éducation seront d'une importance capitale, et il y a beaucoup à faire pour veiller au respect des droits à l'éducation dans cette délicate période d'après-guerre.

A côté de ce rôle nouveau, notre organisation continue de soutenir l'évolution positive du système d'enseignement bosniaque, grâce à un programme de formation continue des enseignants en matière d'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté, mais aussi par des activités mises en place au niveau de l'enseignement supérieur pour aider les communautés à trouver des solutions communes à leurs problèmes.

En plus des pays issus de l'ex-Yougoslavie, nos programmes sont également tournés vers des pays dont le système éducatif connaît d'importantes difficultés. En Albanie, par exemple, des programmes d'échanges d'enseignants et de liens et échanges scolaires sont mis en œuvre pour soutenir un système qui connaît plus de difficultés que la plupart, tandis qu'en Russie et dans les pays

transcaucasiens, de nombreuses activités sont lancées dans les domaines de l'instruction civique et de l'enseignement de l'histoire.

En attendant, nos nouveaux programmes multilatéraux continuent d'élargir leur domaine d'activité. Un nouveau programme sur l'apprentissage des langues a été mis en route, et de nouvelles initiatives concernant l'éducation à la citoyenneté démocratique sont actuellement mises au point. Nos travaux sur les méthodes modernes d'enseignement de l'histoire prennent leur envol, notamment dans les nouveaux Etats membres.

En outre, des travaux sur l'impact des nouvelles technologies sur l'éducation sont en train d'être lancés à la lumière des priorités définies lors du Deuxième Sommet, et notre projet sur l'éducation permanente commence également à prendre racine à travers l'Europe.

Tous nos projets reposent sur les bases solides que constituent nos précédents travaux, dont certains sont exposés en détail dans le présent numéro.

Kees Kouwenaar analyse les retombées de la Convention de Lisbonne dans l'entretien publié à la p.2; l'importance de la déclaration finale du projet sur la démocratie, les droits de l'homme et les minorités est mise en lumière aux pages 4-5; enfin, le travail de définition de l'éducation à la citoyenneté, effectué lors d'un séminaire tenu en décembre dernier, est évalué aux pages 6-8.

Dans tout le continent, l'éducation évolue en permanence et nos structures et méthodes de travail s'adaptent pour pouvoir répondre aux besoins divers des Etats membres. Nous vivons certainement une période passionnante et mouvementée, où le Conseil de l'Europe peut apporter la preuve de sa créativité.

Reconnaissance des qualifications et mobilité des étudiants: quelles perspectives?

La Convention conjointe Conseil de l'Europe/Unesco sur la reconnaissance des qualifications a été ouverte à signature lors d'une réunion diplomatique tenue à Lisbonne le 11 avril de l'an dernier. Le réseau européen des Centres nationaux d'information (connu sous le sigle ENIC) veillera à son application, en collaboration avec le comité mis en place au titre de la Convention. M. Kees Kouwenaar, membre éminent de l'équipe d'experts qui a travaillé à la Convention, ancien président du réseau ENIC et directeur du Département des relations universitaires internationales à La Haye, répond aux questions que nous lui avons posées.

Bulletin éducation: 36 pays ont signé à ce jour la convention de Lisbonne. Est-ce un succès?

Kees Kouwenaar: Oui, un grand succès. La conférence diplomatique de Lisbonne n'a pas été facile, car il restait des problèmes ardues à résoudre. Mais les délégations ont fini par adopter unanimement la convention, et 27 d'entre elles avaient autorité pour la signer sur le champ.

BE: Pensez-vous que la nouvelle convention va réellement faciliter la mobilité des étudiants et l'accès à l'enseignement supérieur? Quelle est l'idée maîtresse de cette convention?

KK: En deux mots, l'idée est que les qualifications doivent être évaluées sur leur seul mérite éducatif. Il revient aux instances d'évaluation de démontrer qu'un diplôme ne peut être reconnu; autrement dit, la charge de la preuve est inversée: ce n'est plus à la personne qui demande la reconnaissance de son diplôme d'apporter la preuve de ce qu'il vaut.

On peut dire que la convention codifie les idées actuelles les plus avancées en matière d'évaluation et de reconnaissance internationale des qualifications éducatives. Elle énumère des principes de base et des critères pour une pratique d'évaluation juste et équitable.

BE: Pensez-vous que le réseau ENIC est suffisamment armé pour assurer l'application de la convention?

KK: Il est certain que la convention sera aussi bonne que son application; ce n'est pas un instrument juridiquement contraignant pour les gouvernements, les universités ou les employeurs, qui restent libres de définir leurs propres critères de reconnaissance, pour autant qu'ils le fassent dans une certaine transparence. Il est donc essentiel que les centres du réseau ENIC aident leurs autorités nationales à appliquer la convention conformément aux bonnes pratiques internationales. En fait, les centres et le réseau ont un rôle indispensable à jouer en faisant connaître cette norme internationale de bonne pratique. Evidemment, ils ne peuvent assumer cette fonction que s'ils sont équipés pour le faire.

A dire vrai, j'ai quelques inquiétudes à ce sujet. Je ne suis pas certain que le Conseil de l'Europe et l'Unesco accordent une priorité politique suffisante à cette question et prévoient les ressources matérielles nécessaires: maintenir un réseau est une chose; convaincre les gouvernements d'aider leur centre national en est une autre. Pour cela, il faut une volonté politique.

BE: Etes-vous satisfait de la relation qui existe entre le réseau ENIC et le réseau NARIC de l'Union européenne, ou proposeriez-vous des changements?

KK: Je pense que la coopération récente qui s'est instaurée entre les réseaux

ENIC et NARIC est fantastique, tout comme l'est la fusion entre les anciens réseaux NIB (Unesco) et NEIC (Conseil de l'Europe) pour former le nouveau réseau ENIC, commun aux deux organisations. Ce genre de coopération entre organisations internationales n'est pas si fréquent!

J'aimerais que le NARIC et l'ENIC évoluent vers un système européen unique de centres nationaux coopérant sous la forme de réseaux circulaires fonctionnels. Pour cela, il faudrait modifier la relation qui existe entre les réseaux et les organisations internationales. Actuellement, les réseaux et les centres peuvent être perçus comme des émanations des organisations internationales dont ils relèvent (Conseil de l'Europe/Unesco, Union européenne). Il serait bien que les organisations internationales aident et soutiennent (matériellement et politiquement) les réseaux sans que ceux-ci soient limités par des frontières géographiques ou par les priorités propres à chaque organisation. Mais, comme on dit familièrement: «Ce n'est pas demain la veille».

BE: Que faudrait-il faire d'autre pour encourager la mobilité des étudiants et faciliter la reconnaissance des qualifications sans nuire à la qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche?

Vue partielle des délégations lors de la dernière réunion du Comité de l'enseignement supérieur et de la recherche (25-27 mars 1998)



KK: La convention et son application auront, à mon avis, surtout un effet sur la reconnaissance des diplômes et autres qualifications ; beaucoup moins sur la reconnaissance des périodes d'étude. Or, on pourrait améliorer la reconnaissance des périodes d'étude – ces séjours sont souvent organisés dans le contexte de liens de coopération interinstitutionnels – en exploitant mieux les possibilités

qu'offrent des instruments tels que le système de transfert d'unités de valeur (ECTS). Il faudrait aussi améliorer cette reconnaissance en qualité: aujourd'hui, elle se limite souvent aux matières facultatives du programme. Il conviendrait de l'étendre aux matières obligatoires, celles qui forment le cœur des programmes d'enseignement. Cette évolution inciterait les étudiants (et leurs professeurs)

à accorder moins d'importance à un enseignement centré sur l'acquisition de connaissances vite dépassées et à s'intéresser à l'essentiel: à savoir, comprendre que de multiples voies permettent d'accéder à la connaissance et à la découverte, et que l'important dans l'enseignement supérieur, c'est d'acquiescer une «façon d'apprendre» qui servira toute la vie. ■

De l'accès au succès

Le 17 mars 1998, le Comité des Ministres adoptait une recommandation sur l'accès à l'enseignement supérieur, officialisant ainsi les travaux d'un important projet terminé en 1996.

L'accès à l'enseignement supérieur est une question fondamentale dans de nombreux pays européens, car certaines catégories de citoyens continuent d'y être sous-représentés pour des raisons ethniques, socio-économiques, sexuelles ou de handicap physique. La nouvelle recommandation donne des orientations utiles pour aider les gouvernements à mettre en place une politique cohérente en ce domaine.

Pour faciliter la mise en œuvre et la diffusion de certains principes, le Conseil de l'Europe met la dernière main à un recueil d'exemples de bonne pratique. Le projet «Accès» constitue la principale source d'exemples, mais les participants et délégations nationales à la Conférence finale, tenue à Parme en septembre 1996, et les délégations du Comité de l'enseignement supérieur et de la recherche (CC-HER) ont aussi apporté leur contribution. Les exemples sont très diversifiés, depuis les initiatives institutionnelles visant à élargir l'accès à des groupes

cibles spécifiques (par exemple, pour les étudiants handicapés à l'université d'Etat de Tcheliabinsk en Russie) jusqu'aux politiques nationales en faveur d'un accès plus ouvert (dans le cas, par exemple, du financement des études pratiqué par les pays nordiques).

Dans ce domaine, aucun pays n'a le monopole des bonnes idées ou des pratiques exemplaires. Les citoyens issus de certains milieux socio-économiques sont confrontés à de nombreux problèmes, dans les pays d'Europe occidentale comme dans ceux d'Europe centrale et orientale. Ces derniers, qui ont une tradition plus forte d'égalité sociale, seraient même plus ouverts à certaines catégories d'étudiants (par exemple les femmes ayant des enfants), car ils subissent moins les pressions du marché.

Rares sont les institutions européennes qui disposent d'informations précises sur le profil de leurs étudiants et de leurs enseignants, et certaines ne peuvent réformer leurs politiques par manque d'information. Il conviendrait donc de mettre en place des systèmes de suivi dans le cadre d'une saine gestion: le fait de disposer d'informations détaillées permet en effet de mieux cibler les politiques. Parmi les stratégies possibles, donnons quelques exemples: viser les groupes sous-représentés dans les politiques de recrutement en créant des liens avec les écoles et la collectivité; aider financièrement les étudiants à faibles revenus; mettre en place des

cours préparatoires et utiliser l'enseignement à distance et les nouvelles technologies pour élargir l'accès; adopter des conditions d'entrée souples en reconnaissant les qualifications professionnelles et l'expérience antérieure; développer les conseils professionnels et les services d'orientation sur les carrières; réformer le contenu de l'enseignement pour favoriser la diversité culturelle; améliorer les équipements notamment pour les personnes handicapées; mettre en place des politiques de développement du personnel.

Le CC-HER n'a pas l'intention de reléguer le projet «Accès» dans les annales de l'histoire du Conseil de l'Europe. D'ailleurs, son nouveau projet «phare», qui porte sur l'apprentissage durant toute la vie continuera d'attacher une grande importance aux questions d'équité et de cohésion sociale, et cherchera à consolider les acquis du passé.

Les problèmes qui n'ont pas été suffisamment étudiés pendant la durée du projet – notamment concernant le suivi institutionnel et l'abandon des études dans l'enseignement supérieur – seront approfondis. En outre, une activité majeure sera lancée en l'an 2001 pour évaluer la mise en œuvre de la Recommandation (98) 3 dans toute l'Europe. ■

Abbreviations:

CE: Conseil de l'Europe

DECS: Direction de l'Enseignement, de la Culture et du Sport

CDCC: Conseil de la Coopération culturelle

CPLRE: Congrès des Pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe.

UE: Union européenne

Contact:

James Wimberley ou David Crosier
(Tél. +33 (0)3 88 41 26 22 ou 41 30 58)

Vers un rajeunissement de la démocratie

La déclaration finale adoptée le 23 mai 1997, au terme d'un projet de quatre ans sur le thème «*Démocratie, droits de l'homme, minorités: les aspects éducatifs et culturels*», développe une vision nouvelle de la démocratie dans une société de plus en plus multiculturelle. Le texte ci-dessous en présente une synthèse.

Perspective interculturelle

La multiculturalité constitue dorénavant une réalité incontournable qui interpelle tous les niveaux de la vie sociale, culturelle, économique et politique. Elle implique le développement d'attitudes et de comportements qui intègrent une perspective interculturelle. Elle impose la prise en compte et le respect de la diversité culturelle comme base même du principe d'égalité.

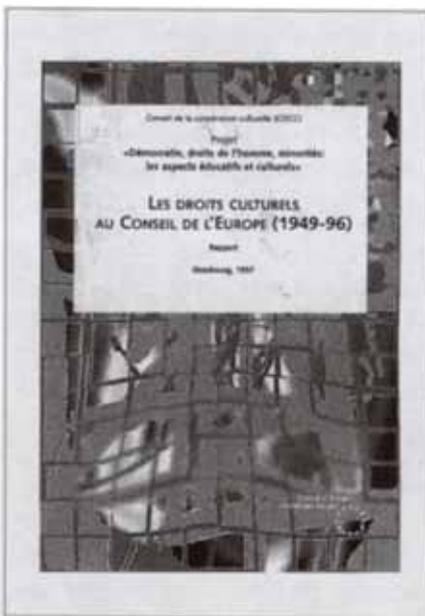
La prise de conscience de cette situation conduit à la nécessité de poser les droits culturels en termes éthiques. Quand bien même la qualité proprement juridique de ceux-ci reste extrêmement difficile à déterminer, il y a lieu de mettre en évidence leur importance en tant que conditions essentielles de la promotion de la dignité humaine. S'il est réjouissant de voir s'étendre les instruments juridiques destinés à combattre les fléaux du racisme, de la xénophobie et de l'intolérance, il est cependant manifeste que l'on ne pourra enraciner profondément les attitudes nécessaires qu'à condition d'appuyer les obligations et les interdictions sur une pédagogie permanente de la démocratie. L'enjeu démocratique est en effet, aujourd'hui plus que jamais, lié à la priorité réservée au développement de la culture et de l'éducation tout au long de la vie.

Identité culturelle et minorités

Il n'est possible de poser correctement les problèmes des minorités qu'à condition

de prendre en compte l'identité culturelle comme composante essentielle de la dignité humaine, sur le double plan individuel et collectif.

L'identité culturelle doit être comprise dans son sens dynamique et évolutif. Elle ne peut, sous peine d'engendrer des conséquences extrêmement négatives, être réduite à un ensemble de déterminants ethniques ou culturels figés auxquels seraient soumis les individus ou les groupes de par leur naissance ou leur passé.



Il faut entendre sous la notion d'identité culturelle l'ensemble des éléments de culture par lesquels une personne ou un groupe se définit, se manifeste et souhaite être reconnu. Elle implique les libertés inhérentes à la dignité de la personne et intègre la diversité. Elle doit non seulement plonger ses racines dans une mémoire cultivée mais aussi regarder vers l'avenir et s'engager dans un processus créatif.

Qu'est-ce qu'une communauté culturelle?

La prise en compte des identités culturelles implique de reconnaître comme il convient les communautés culturelles, celles-ci étant des groupes de

personnes qui, partageant des références culturelles, se reconnaissent une identité culturelle commune qu'elles ont la volonté de préserver. La reconnaissance implique un partage de l'espace symbolique au sein d'une société dont l'identité est en transformation constante du fait des apports diversifiés des groupes tant minoritaires que majoritaires.

Si cette reconnaissance permet d'établir des principes en matière de minorités, elle ne dispense pas des combats spécifiques qui doivent être menés lorsque des groupes ou communautés minoritaires cumulent, comme c'est souvent le cas, discrimination, pauvreté et exclusion. Il est souvent indispensable de prendre des mesures positives destinées à restaurer l'égalité possible d'exercice, par les plus faibles ou les plus défavorisés, de leurs droits et libertés.

Citoyenneté plurielle

Si l'appartenance à un territoire déterminé constitue toujours une référence essentielle de la citoyenneté, les hommes et les femmes d'aujourd'hui sont de plus en plus insérés dans des appartenances multiples dont le caractère dominant n'est pas nécessairement lié à la territorialité. Des groupes humains aux racines culturelles extrêmement diverses cohabitent et interagissent étroitement. La notion de citoyenneté devient plus complexe et nous oblige à reconnaître la réalité d'une citoyenneté plurielle.

Elle implique que le même individu souhaite voir ses problèmes et aspirations traités dans des espaces politiques différenciés, tantôt essentiellement territoriaux, tantôt plus manifestement culturels, sans que l'appartenance ou la participation aux uns soit considérée comme subordonnée ou se substituant aux autres. Nos systèmes démocratiques, qui reposent fondamentalement sur le partage territorial du pouvoir (Etat, région, ville etc.), doivent concilier ces

nouvelles formes de citoyenneté avec la cohésion sociale de l'ensemble territorial dont ils doivent assurer le développement.

Des moyens au service d'une fin

La reconnaissance et la prise en compte de la diversité culturelle impliquent qu'une attention particulière soit accordée aux médias, à la langue et à la littérature, au patrimoine et à l'histoire, à la religion, au développement culturel des communautés, à l'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme.

Les médias de service public devraient se mettre au service du bien commun en répondant aux besoins de tous les secteurs de la société. Le multilinguisme constitue un moyen primordial de compréhension de la diversité culturelle; d'où la nécessité de permettre à chacun de parler, d'enseigner et d'apprendre les langues de son choix.

L'histoire européenne devrait être enseignée de manière à couvrir ses divers aspects, et à donner notamment une

place suffisante aux périodes antérieures à la constitution des Etats-nations afin de permettre une vision interculturelle. Il faut garder à l'esprit l'attachement de nombreuses minorités à leur religion; cette remarque vaut particulièrement pour la civilisation islamique, qui est actuellement un élément de l'identité culturelle d'un certain nombre de communautés en Europe.

Le fait d'encourager les communautés culturelles à développer leur créativité propre et à participer aux échanges interculturels est le meilleur moyen d'éviter leur repli défensif. Pour assurer l'éducation à la citoyenneté, il convient de réserver la priorité à un renforcement de la formation des enseignants, des animateurs et des personnels de l'enseignement scolaire et de l'éducation des adultes.

Mesures à prendre

Les droits de l'homme forment les fondements essentiels des attitudes, comportements et mesures qui visent à la prise en compte des identités culturelles.

Le droit primordial à la connaissance des droits de l'homme doit conduire à assurer leur enseignement systématique, en veillant à mettre en lumière tant leur universalité que leurs multiples implications spécifiques.

Un appel est lancé à toutes les autorités locales, régionales, nationales et internationales, ainsi qu'aux ONG et aux particuliers, pour qu'ils intensifient leurs efforts en vue d'assurer la mise en place d'une démocratie interculturelle fondée sur la reconnaissance de l'identité culturelle comme élément constitutif de la dignité humaine, et des communautés culturelles – fussent-elles minoritaires – comme facteurs déterminants de la cohésion démocratique. ■

Conférence finale sur « Démocratie, droits de l'homme, minorités: aspects éducatifs et culturels ».
De gauche à droite, Sabin Pop, ambassadeur de Roumanie, Ion Caramitru, ministre roumain de la Culture, M^{me} Thérèse Mangot, Daniel Tarschys, Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, Margaretha Östern, présidente du CDCC, et Raymond Weber, directeur de l'Enseignement, de la Culture et du Sport.



Demande d'urgence des citoyens actifs

Un séminaire spécial s'est tenu au Conseil de l'Europe en décembre dernier. Son but: repenser le concept de citoyenneté et sa pratique dans une société caractérisée par la mobilité, le mélange des cultures,

la suivante: on a besoin d'urgence, dans toute l'Europe, de citoyens bien informés et proactifs, capables et désireux de trouver le juste équilibre entre leurs droits et leurs devoirs aux niveaux local, régional, national et international.

l'éducation à la citoyenneté démocratique fondée sur les droits et responsabilités des citoyens, et la participation des jeunes à la société civile».

De gauche à droite : Judith Torney Purta, Alexander Sannikov, Lynne Chisholm et Michela Cecchini.



la mondialisation, la décentralisation des pouvoirs et les systèmes d'information et de communication à grande vitesse.

Aujourd'hui (et demain), l'exercice de la citoyenneté peut difficilement ressembler à ce qu'il était hier, où l'on vivait tranquillement sur un territoire bien circonscrit, en exerçant ses droits et ses devoirs dans une communauté politique et sociale clairement définie. Le village universel, né de la révolution technologique, a entraîné l'apparition de nouveaux modes de vie et de pensée.

Il importe donc d'analyser ce qui a changé dans l'exercice des droits et des devoirs du citoyen, et l'une des conclusions fondamentales du séminaire est

Le Sommet

Au début de 1997, la section scolaire et extrascolaire du Conseil de l'Europe a mis sur pied un projet sur «l'Éducation à la citoyenneté démocratique», et 15 experts menés par Monika Goodenough-Hofmann, ont planifié une série d'activités portant sur les concepts de base, l'aide et la formation, les «sites de la citoyenneté» ou les modèles de bonne pratique, sans oublier le volet de la diffusion des résultats.

Ce projet s'inscrivait parfaitement dans le plan d'action approuvé par les 43 chefs d'Etat et de gouvernement qui, à l'occasion du sommet d'octobre 1997, ont exprimé leur désir «de développer

Le séminaire a réuni 70 experts. Il a été ouvert par Raymond Weber, qui a insisté sur la nécessité de réagir aux mutations profondes de nos sociétés en atténuant les défauts de nos structures politiques, économiques, sociales et culturelles, et en inversant les termes classiques de la citoyenneté.

«L'éducation et la formation – en tant que leviers pour la construction d'une Europe des citoyens – joueront un rôle important dans le développement de la citoyenneté européenne», a déclaré le Commissaire européen Edith Cresson dans un message particulièrement bien accueilli.

Ce message a été lu par Lynne Chisholm, qui a pris une part active au déroulement du séminaire.

Les organisations internationales

Un panel relativement inhabituel a réfléchi sur le rôle concret joué par les institutions internationales pour favoriser l'éducation à la citoyenneté.

Erol Akdag a évoqué les activités de l'OSCE en ce domaine: missions de longue durée, mise en place de mesures de confiance et éducation aux droits de l'homme dans les zones de tension de l'Europe orientale, de l'Albanie, de la Croatie et de la Turquie. Gilbert Caffin a parlé au nom des 14 ONG ayant participé au projet (parmi les 400 ONG environ reconnues par le Conseil de l'Europe), soulignant l'action concrète qu'elles mènent à la base en faveur de l'éducation, de la citoyenneté et de la démocratie en combattant l'intolérance, l'insécurité et la pauvreté.

Lynne Chisholm a illustré les programmes actuels et futurs de la DG XXII sur l'éducation à la citoyenneté dans l'optique du traité de Maastricht et de certains documents d'orientation tels que *Agenda 2000* ou *Pour une Europe de la connaissance*. Elle a plaidé pour les nouvelles compétences que réclame la société de l'information postindustrielle.

Karlheinz Dürr a illustré le programme mis en œuvre par CIVITAS pour promouvoir l'éducation du citoyen. Fondée à Washington il y a à peine un an, cette organisation a essaimé dans des pays lointains (son secrétariat se trouve aujourd'hui à Strasbourg) ; elle publie un journal (CIVNET) et une base de données sur Internet.

Judith Tomey Purta, professeur à l'université du Maryland, a présenté l'analyse

internationale et l'évaluation de l'éducation civique dans les écoles, domaines dont elle est responsable en tant que présidente d'un comité directeur mis en place par l'IEA (Association internationale pour l'évaluation des résultats scolaires). Les résultats de l'enquête devraient être connus l'an prochain.

Alexander Sannikov – l'un des représentants de l'UNESCO – a donné un aperçu des activités lancées au niveau mondial par cette organisation depuis 1974 dans le domaine de l'éducation civique, tandis que Luis Albala-Bertrand illustrait brièvement mais efficacement le projet unique qu'il a mené avec son équipe d'experts pour le compte du BIE (Bureau international d'éducation) de l'UNESCO, basé à Genève. La première phase de cette recherche, intitulée «Quelle éducation pour quelle

Quelques participants au séminaire sur «l'éducation à la citoyenneté démocratique»; on remarque au premier rang (de gauche à droite): Ernst Jouthe, Will Kymlicka et Vida Mohorcic Spolar.



citoyenneté?» porte sur 34 pays; elle a été achevée en 1996, mais le projet se poursuit.

L'exposé introductif

Ruud Veldhuis, directeur du Centre néerlandais d'éducation civique, dont le siège est à Amsterdam, a présenté un exposé introductif sur les concepts de base et les compétences clés de la citoyenneté démocratique.

Il a clairement défini les aspects politiques, culturels, sociaux et économiques de la citoyenneté ainsi que les compétences éducatives qu'ils exigent, en se concentrant pragmatiquement sur la dimension politique et sur la nécessité d'encourager la participation du citoyen par divers moyens, sans se limiter à l'école ou à l'éducation continue.

Cet exposé introductif et les questions distribuées aux participants avant le séminaire ont servi de base de discussion à trois groupes de travail parallèles. Leurs conclusions ont été relayées le lendemain par leurs rapporteurs respectifs: François Audigier, Marc Elchardus et Colin McAndrew.

Les experts invités ont été les premiers à réagir aux conclusions des groupes de travail, tout en faisant part de leurs idées personnelles sur le thème du séminaire.

Le débat était présidé par l'ambassadeur portugais Alvaro Guerra, qui a rappelé «l'importance primordiale de l'éducation» pour encourager les citoyens, et notamment les jeunes, à exercer comme il convient leurs droits et leurs devoirs civiques.

Panel d'experts

Thérèse Mangot a évoqué le projet «Démocratie, droits de l'homme et minorités» et les actions du Conseil de l'Europe dans le domaine des droits culturels. Hans Peter Furrer, pour sa part, a présenté les activités menées par la Direction des affaires politiques, dont il a la charge, pour développer les études politiques en Russie et le leadership démocratique dans plusieurs pays d'Europe centrale et orientale.

Il a reconnu la nécessité de rajeunir les concepts et les méthodes utilisées dans ce domaine.

Ernst Jouthe, sous-ministre adjoint du Québec aux relations civiques, a présenté le travail réalisé à la fois par le nouveau ministère des Relations avec les citoyens et de l'immigration (notamment l'organisation annuelle d'une «semaine de la citoyenneté» et un concours pour le meilleur projet sur la participation des citoyens, qui a suscité l'an dernier 600 candidatures), et par le ministère de l'Éducation qui a introduit l'éducation du citoyen dans le nouveau programme scolaire et considéré que la socialisation et le «vivre ensemble» étaient l'un des trois objectifs fondamentaux de l'offre éducative. M. Jouthe a rappelé la volonté du Québec de participer aux projets du Conseil de l'Europe en tant que véritable laboratoire de l'éducation à la citoyenneté démocratique.

Will Kymlicka, professeur de philosophie à l'université d'Ottawa et auteur de plusieurs ouvrages et essais sur la citoyenneté multiculturelle, a rappelé, parmi d'autres observations critiques pertinentes, qu'à moins de postuler une citoyenneté d'un nouveau type dans la société postmoderne émergente (ce qui n'était pas réellement le thème principal du séminaire), il était moins urgent d'identifier les compétences nécessaires à la citoyenneté démocratique que de savoir comment les transmettre et les pratiquer à grande échelle. Il a mentionné les minorités, les langues minoritaires, la connaissance de l'histoire et l'aptitude à dialoguer avec les autres – autant de questions cruciales pour l'éducation à la citoyenneté dans des sociétés aux multiples visages.

Virginia Valova a rappelé l'actualité de l'éducation à la citoyenneté en Europe centrale et orientale, tandis qu'Anton Pelinka, professeur à l'université d'Innsbruck et expert sur les questions d'identité culturelle et de minorité, a énuméré 9 ambivalences sous-jacentes à la notion même d'éducation civique et à sa pratique (par exemple, le concept de démocratie comme pouvoir majoritaire vis-à-vis des droits des minorités et de ceux des individus), qui doivent

être explicitées, comprises, acceptées et intégrées dans des contextes réels.

«La seule formule simple dans l'éducation à la citoyenneté, a-t-il déclaré en conclusion, est qu'il n'existe pas de formule simple».

Et après?

La tâche difficile de résumer le séminaire a été confiée à Marino Ostini, tandis que le Secrétaire Général adjoint du Conseil de l'Europe, Hans Christian Krüger, énumérait dans son intervention finale quelques questions qui restent à approfondir, par exemple concernant l'évolution des structures du travail, les groupes marginalisés, les droits et devoirs nouveaux du citoyen, la citoyenneté multiple, les styles de vie des jeunes, la démocratie à l'école ou les droits des élèves.

Les principales interventions présentées au séminaire sont disponibles sur demande; quant au contenu conceptuel et aux travaux précédemment réalisés sur la citoyenneté démocratique, ils feront l'objet d'études à paraître, confiées respectivement à François Audigier et à Etienne Grosjean.

En attendant, les experts responsables du projet, aujourd'hui dirigé par César Bîrzéa, poursuivent la programmation et la mise en œuvre des activités. Ils seront heureux de recevoir des informations de toutes parts illustrant l'engagement des citoyens dans la conduite des affaires publiques. ■

Contact:

Michela Cecchini
ou Madelena Grossmann
(Tél. +33 (0)3 88 41 20 54 ou 41 22 03

Dans le prochain numéro:

- Apprendre et enseigner l'histoire de l'Europe au XX^e siècle ;
- Rapport d'activités sur le projet «Éducation à la citoyenneté démocratique»;
- Livres en bref.

Crédits photographiques:

Service photographique et audiovisuel du Conseil de l'Europe.

L'éducation aux droits de l'homme

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe – qui compte 286 membres et autant de suppléants venant de 40 parlements nationaux et qui se réunit à Strasbourg une semaine par trimestre pour discuter de questions ayant une importance paneuropéenne – a récemment recommandé que l'enseignement des droits de l'homme devienne une matière à part entière.

Dans sa Recommandation 1346 (1997), l'Assemblée constate que la culture des droits de l'homme fait encore défaut dans plusieurs pays membres.

Or, l'ignorance des droits de l'homme et des autres cultures est à la base des attitudes négatives qui se perpétuent à l'égard des juifs, des musulmans, des Roms/tsiganes, des immigrés ou des personnes appartenant à des minorités nationales.

L'éducation est l'un des meilleurs moyens de prévenir de telles attitudes.

Qui devrait apprendre les droits de l'homme?

Il conviendrait donc de réexaminer les programmes d'enseignement dans le double but d'éliminer toute trace résiduelle de préjugé racial et d'introduire des éléments qui contribuent à l'appréciation positive des différentes cultures. L'éducation aux droits de l'homme devrait par ailleurs faire partie intégrante de la formation initiale et continue des enseignants, et figurer dans les programmes d'enseignement, de l'école primaire à l'université.

Les journalistes, juristes, fonctionnaires en contact avec le public, policiers,

personnels pénitentiaires et autres personnes s'occupant de réfugiés et de demandeurs d'asile sont quelques-unes des professions qui, selon la Recommandation de l'Assemblée, doivent être particulièrement sensibilisées aux questions de droits de l'homme.

Les hommes politiques et les médias doivent s'engager de leur côté à protéger les droits de l'homme et à s'opposer vigoureusement à toute propagande raciste ou xénophobe.

L'Assemblée recommande enfin que des organes du Conseil de l'Europe comme le CDCC ou l'ECRI (Commission européenne contre le racisme et l'intolérance) évaluent de près les politiques nationales en matière d'éducation aux droits de l'homme et mettent en évidence les bonnes pratiques dans ce domaine. ■

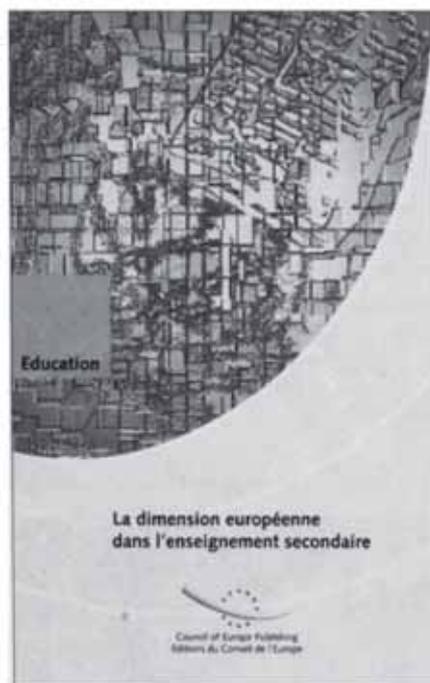
Le palais des droits de l'homme à Strasbourg



Livres en bref

L'Enseignement secondaire en Europe: problèmes et perspectives, par Denis Kallen, 1997, 250 pages.

La Dimension européenne dans l'enseignement secondaire, par Dominique Barthélemy, Raymond Ryba, César Birzéa et Jean-Michel Leclercq, 1997, 111 pages.



Quel Enseignement secondaire pour une Europe en mutation? Tendances, enjeux et perspectives, par Pierre Luisoni, 1997, 140 pages.

Ces trois ouvrages, édités par le Conseil de l'Europe, sont liés au projet «un Enseignement secondaire pour l'Europe», qui s'est poursuivi de 1991 à 1996.

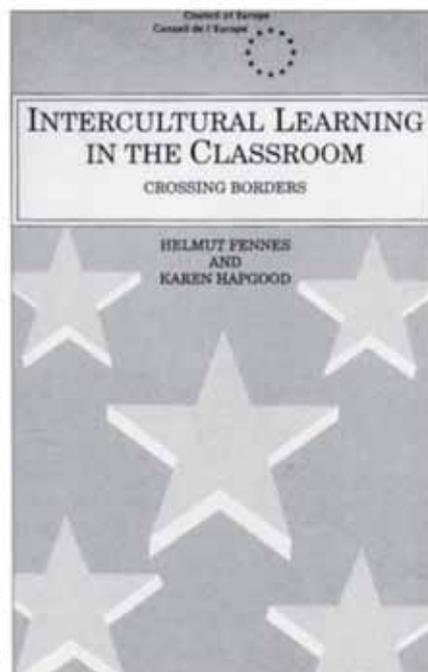
Le premier livre, qui est une analyse comparative factuelle de l'enseignement secondaire en Europe, repose sur les rapports adressés au Conseil de l'Europe par les pays ayant participé au projet (23 de ces rapports nationaux ont été publiés, 15 sont sous forme ronéotée). Parmi les thèmes abordés en profondeur, citons la structure et la gestion des établissements secondaires, les politiques en matière de contenu des programmes, la formation des enseignants, l'efficacité

des établissements et les aspects sociaux de l'enseignement obligatoire.

Le second est une réflexion sur la dimension européenne (l'un des deux grands objectifs du projet) telle qu'elle est mise en place dans les Etats membres. Il contient des essais remarquables s'appuyant sur des informations réunies dans de nombreux pays européens. Le concept de dimension européenne, les outils pédagogiques capables de la mettre en œuvre, les projets permettant de l'appliquer à l'école et en dehors, la formation des enseignants et des chefs d'établissement figurent parmi les thèmes analysés successivement par les quatre experts.

Le troisième ouvrage est le rapport général de la conférence finale qui s'est tenue à Strasbourg du 2 au 5 décembre 1996. Les opinions et jugements exprimés dans ce livre reflètent la position des nombreux experts et praticiens ayant participé au projet.

Intercultural learning in the classroom – crossing borders, par Helmut Fennes et Karen Hapgood, publié conjointement par Cassel et le Conseil de l'Europe, Londres, 1997, 312 pages.



Les auteurs sont des experts et des praticiens de l'apprentissage interculturel, qui ont longtemps travaillé avec la Fédération européenne pour l'apprentissage interculturel (EFIL) et le Conseil de l'Europe (liens et échanges scolaires, et Centre européen de la jeunesse). Ils ont la profonde conviction que l'éducation interculturelle – comme les droits de l'homme, auxquels elle est étroitement liée – doit faire partie à la fois des mœurs de l'école et du contenu de ses programmes.

Les enseignants, chefs d'établissement et éducateurs qui partagent ce point de vue trouveront dans ce manuel un mélange remarquable de théorie et de pratique. Il contient en effet à peu près tout ce qu'ils ont besoin de savoir et de faire pour apprendre aux élèves à traverser les frontières culturelles et à vivre pacifiquement avec les autres dans une société de plus en plus multiculturelle.

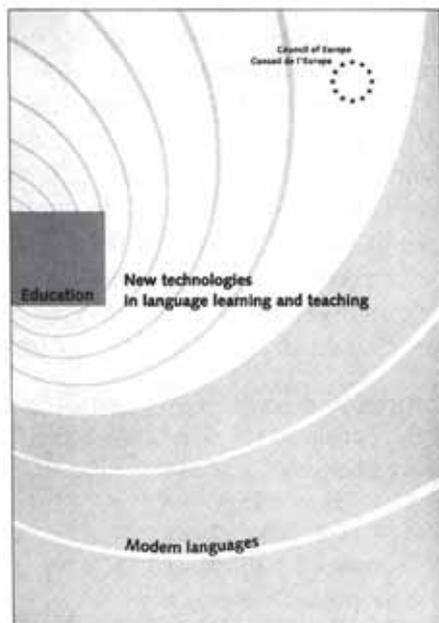
Les Nouvelles Technologies dans l'apprentissage et l'usage des langues, sous la direction d'Ann-Karin Korsvold et Bernd Rüschoff, préface de John L.M. Trim, éditions du Conseil de l'Europe, 1998 (à paraître), 156 pages.

Voici l'une des nombreuses publications liées au projet «Apprentissage des langues et citoyenneté européenne».

Le Conseil de l'Europe, qui a beaucoup travaillé sur les méthodologies de l'apprentissage des langues, a récemment organisé une série d'ateliers et de projets de recherche sur l'utilisation des nouvelles technologies de l'information dans l'apprentissage des langues. Ce recueil réunit des réflexions théoriques et des études de cas ou des exemples de bonne pratique.

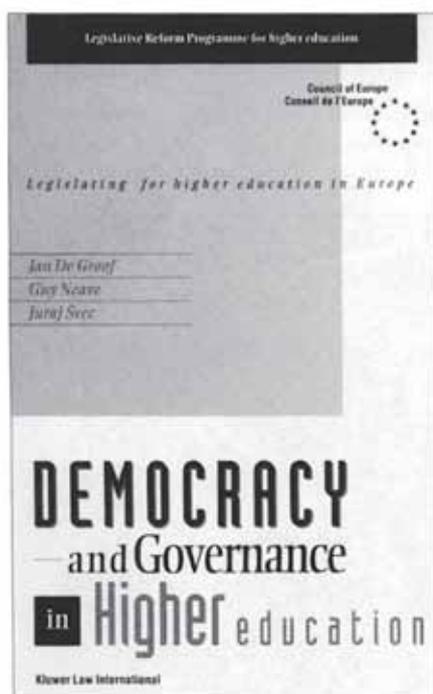
«La vidéo n'apparaît plus comme une nouvelle technologie dans l'enseignement des langues; pourtant, une des avancées les plus passionnantes des années 90 a été l'intégration de la

vidéo dans la panoplie des médias que nous offre l'ordinateur», écrit Elspeth Broady dans son article sur «le retour de la vidéo».



Relations between State and higher education, sous la direction de Roel in't Veld, Hans-Peter Füssel et Guy Neave, La Haye, 1996, 321 pages.

Democracy and Governance in higher education, sous la direction de Jan De Groof, Guy Neave et Juraj Svec, avant-propos de Daniel Tarschys, La Haye, 1998, 402 pages.



Le programme de réforme législative, lancé en 1992 par le Comité de l'enseignement supérieur et de la recherche,

se poursuivra au moins jusqu'en l'an 2000. Son mandat comprend notamment la réalisation de six publications sur le thème «légiférer pour l'enseignement supérieur en Europe». Les deux premiers volumes présentent une étude approfondie du thème choisi et une série de bilans présentée par différents experts illustrant le traitement du sujet dans plusieurs pays européens. Tous deux sont publiés conjointement par le Conseil de l'Europe et Kluwer Law International. Le programme est financièrement aidé par le Danemark, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Saint-Siège, les Pays-Bas, la Norvège et la Suisse. La conception graphique de l'ouvrage a été prise en charge par la Slovénie.

Student Handbook – A directory of courses and institutions in higher education, Conseil de l'Europe et K. H. Bock Verlag, Bad Honnef 1997, 419 pages.

Cette troisième édition du **Manuel de l'étudiant** (la seconde avait paru en 1991) est un répertoire tout à la fois pratique, exhaustif et fiable d'adresses et d'informations détaillées sur environ 1500 institutions d'enseignement supérieur de 29 pays non communautaires, de l'Albanie à l'Ukraine (les 15 Etats membres de l'Union européenne sont couverts par la base de données Ortelius, Via dell'Agnolo 87, 50122 Florence, télécopie: +39 55 2341516, Internet: <http://ortelius.unif.it>). Les 29 contributions, qui donnent des informations de base sur le système d'enseignement supérieur de chaque pays, ont été écrites par autant d'experts nationaux entre avril 1996 et octobre 1997.

Comme le fait remarquer le Secrétaire Général Daniel Tarschys dans son avant-propos, cet ouvrage doit inciter les étudiants «à saisir les nouvelles opportunités d'étudier à l'étranger», celles-ci étant probablement le meilleur moyen «d'élargir littéralement les horizons des jeunes»; c'est aussi un outil pour encourager «une coopération structurée entre institutions d'enseignement supérieur», ce qui constitue «depuis longtemps l'un des buts du Conseil de l'Europe».

Les universités et ministères de l'éducation devraient encourager la diffusion de cette publication bien utile (ISBN 3-87066-440-1), disponible auprès de Karl Heinrich Bock Verlag, 53581 Bad Honnef, Postfach 1145, Allemagne (télécopie: +49 2224 78310, Internet: <http://www.bock-net.de/studenthandbook>).



Le Patrimoine culturel et sa pédagogie: un facteur de tolérance, de civisme et d'intégration sociale, éditions du Conseil de l'Europe, 1998, 141 pages.

Les Perspectives de la formation professionnelle aux métiers du patrimoine architectural, éditions du Conseil de l'Europe, 1998, 134 pages.

Le premier livre contient les actes d'un séminaire tenu à Bruxelles en août 1995 à l'initiative du Conseil de l'Europe, du ministère de la région Bruxelles-Capitale, du ministère français de la Culture et de la Ville de Bruxelles, en collaboration avec le Crédit communal de Belgique et la Fondation du Roi-Baudouin. Il se propose de montrer comment l'éducation au patrimoine contribue à promouvoir la compréhension mutuelle, l'éducation du citoyen et la cohésion sociale.

La deuxième publication réunit les contributions de 24 experts ayant participé à un symposium organisé par le Conseil de l'Europe lors de la Foire internationale du patrimoine, organisée au

Carrousel du Louvre à Paris en avril 1996. Tous les orateurs ont insisté sur l'importance de la formation professionnelle pour préserver et améliorer l'environnement bâti, qui est « un élément central, mais souvent ignoré, de la vie quotidienne de la majorité des Européens » (Robert Hook). Une « Fondation européenne pour les métiers du patrimoine », placée sous l'égide du Conseil à Strasbourg, encourage la formation des artisans et des professionnels afin d'améliorer la situation des métiers du patrimoine, et de préserver ceux dont la survie est menacée.

Quarante ans de coopération culturelle au Conseil de l'Europe: 1954-1994, par Etienne Grosjean, préface de Raymond Weber, éditions du Conseil de l'Europe, 1997, 286 pages.

Les 95 premières pages retracent 40 années d'activités du Conseil de l'Europe

dans le domaine de l'éducation et de la culture. La Convention culturelle européenne, signée à Paris en 1954 par 14 Etats membres du Conseil de l'Europe, est aujourd'hui ratifiée par 47 pays.



Cette dimension paneuropéenne est certainement la preuve la plus évidente de la vigueur et de la puissance d'attraction du Conseil de l'Europe dans le domaine culturel. La deuxième partie du manuel illustre les « principes communs » de la coopération culturelle, celle-ci étant à la fois un moyen et une fin en soi. L'image de couverture de Tomi Ungerer montre une petite fille remplissant son panier avec des fruits cueillis sur un arbre qui symbolise la culture européenne et qui continuera de grandir et de fructifier si nous y mettons tous du nôtre.

Tous les ouvrages édités par le Conseil de l'Europe peuvent être commandés auprès des Editions du Conseil de l'Europe, F-67075 Strasbourg Cedex. Tél.: + 33 (0)3 88 41 25 81. Télécopie: + 33 (0)3 88 41 39 10. E-mail: publishing@coe.fr Site Internet: <http://book.coe.fr>

Comment nous contacter

Venez surfer avec nous à l'adresse: <http://culture.coe.fr> où vous aurez accès à un large éventail d'informations sur les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine de l'enseignement scolaire et extrascolaire, de l'enseignement supérieur et de la recherche et dans celui de la culture et du patrimoine culturel.

Tous les agents du Service de l'éducation (y compris l'enseignement scolaire et extrascolaire, les langues vivantes, l'enseignement supérieur et la recherche) peuvent être contactés par fax aux numéros: +33(0)3 88 41 27 88/27 06.

L'adresse postale est la suivante: c/o Direction de l'Enseignement, de la Culture et du Sport, Conseil de l'Europe, 67075 Strasbourg Cedex, France.

L@ structure de l'@dresse e-m@il est l@ même pour tous les @gents: prénom.nom@coe.fr (par exemple – sophie.lobey@coe.fr).

Web statistiques

L'Europe de la coopération culturelle -WEB- Europe of cultural co-operation

Le nombre des consultations du site augmente très sensiblement, de 25 121 fichiers consultés en décembre 1997 à 88 479 en mars 1998. Les consultations ont même doublé de février à mars. C'est une sérieuse incitation pour développer la mise à disposition de documents et la mise à jour des

documents existants. Nous avons par ailleurs lancé une nouvelle charte graphique pour rendre la consultation agréable et facile ainsi qu'un moteur de recherche sur le site. Les recherches peuvent être effectuées par mots clés dans les deux langues officielles de l'Organisation. Ces changements vont concerner progressivement tous les secteurs. A vos souris!

Statistiques générales de consultation du site

«L'Europe de la coopération culturelle»

	Février 1998	Mars 1998
Nombre de consultations pour la Homepage	1 842	2 468
Nombre total des fichiers consultés	44 976	88 479
Nombre total des sessions d'utilisateurs	5 481	7 410
Sessions effectuées à partir de la France	27.49 %	30.08 %
Sessions internationales	51.14 %	48.62 %
Sessions d'origine inconnue	31.36 %	20.56 %
Moyenne de consultations par jour	1 606	2 854
Moyenne de sessions par jour	195	239
Durée moyenne d'une session	00:10:58	00:14:57

N'oubliez pas d'utiliser et de diffuser le plus largement possible l'adresse du site Web «L'Europe de la coopération culturelle»

<http://culture.coe.fr>